

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0476

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget supplémentaire 2015 - Révision des autorisations de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015**Délibération n° 2015-0476**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Budget supplémentaire 2015 - Révision des autorisations de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

De 2002 à 2014, la Communauté urbaine de Lyon a piloté ses projets dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et d'une gestion en autorisations de programme et crédits de paiement. Des autorisations pluriannuelles d'engagements ont également été mises en place en section de fonctionnement, à partir de 2010, pour la gestion des opérations d'urbanisme en régie directe. Le Département du Rhône utilisait un mode de gestion similaire. La Métropole de Lyon poursuit la gestion en autorisations de programme/autorisations pluriannuelles d'engagements et crédits de paiement.

La PPI de la Métropole, couvrant la période 2015-2020, est proposée au Conseil par délibération séparée. Elle témoigne des ambitions métropolitaines au regard des différentes politiques publiques et veille à respecter un double équilibre entre, d'une part, les projets d'agglomération et les réponses aux besoins de proximité et, d'autre part, les nouveaux équipements et l'entretien du patrimoine existant.

Le montant des autorisations de programme/autorisations d'engagement peut-être révisé à chaque étape budgétaire. Le référentiel des autorisations de programme/autorisations pluriannuelles d'engagements, rappelé ci-après, couvre l'ensemble des compétences de la collectivité :

Programmes
P01 - Développement économique local
P02 - Rayonnement national et international
P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux
P04 - Tourisme
P05 - Très haut débit
P06 - Aménagements urbains
P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière
P08 - Transports urbains
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie
P10 - Parcs de stationnement
P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie
P12 - Ouvrages d'art et tunnels
P13 - Haltes fluviales
P14 - Soutien au logement social (y/c foncier)
P15 - Logement parc privé
P16 - Accompagnement des gens du voyage
P17 - Politique de la ville
P18 - Incendie et secours
P19 - Assainissement
P20 - Eau potable
P21 - Eaux pluviales et ruissellement
P22 - Cimetières et crématoriums

P23 - Abattoirs et marchés d'intérêt national
P24 - Nettoyement
P25 - Déchets
P26 - Lutte contre les pollutions
P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels
P28 - Fonctionnement de l'institution
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, ...)
P30 - Dépenses avec TVA non déductible
P31 - Énergie
P32 - Prévention santé (hors actions sociales de proximité)
P33 - Culture
P34 - Éducation, formation
P35 - Enfance
P36 - Emploi et insertion
P37 - Personnes âgées
P38 - Personnes handicapées
P39 - Sport et vie associative

Le 26 janvier 2015, le Conseil de la Métropole, par délibération n° 2015-0101, a fixé le montant de l'autorisation budgétaire pluriannuelle des autorisations de programme nouvelles à lancer au cours de l'exercice à 382,6 M€ tous budgets confondus (montants réels) :

- 251 M€ pour les projets, dont 223,3 M€ pour le budget principal,
- 131,6 M€ pour les investissements récurrents programmés chaque année, dont 106,9 M€ pour le budget principal.

Les autorisations de programme votées au budget primitif 2015 ont permis, dans l'attente du vote de la PPI, d'assurer la continuité du service public et le financement des investissements qui revêtaient un caractère d'urgence, d'obligation juridique ou réglementaire.

Les nouvelles autorisations de programme proposées au vote du Conseil, à travers le présent projet de délibération, témoignent d'une volonté affirmée d'engager sans délai les investissements qui contribueront à la valorisation du territoire et à l'amélioration du service rendu à la population au cours de ce mandat.

A l'issue de cette révision, les autorisations de programme nouvelles atteindraient un montant total de 544,9 M€, dont 480,4 M€ au budget principal.

Autorisations de programme nouvelles en €	Budget principal 2015		Révision proposée au budget supplémentaire 2015	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Budget principal	330 221 568	31 511 968	480 431 817	67 158 856
Budget annexe de l'assainissement	30 748 500		41 599 884	2 100 000
Budget annexe des eaux	20 869 200	440 000	21 927 544	451 760
Budget annexe du restaurant administratif	30 000		30 000	
Budget annexe du réseau de chaleur	700 000	410 000,	950 000	510 000
Total	382 569 268	32 361 968	544 939 245	70 220 616

En tenant compte du stock des autorisations de programme en cours, les crédits de paiement 2015 seraient portés à 662,3 M€ pour l'ensemble des budgets (contre 659,8 M€ au budget primitif de janvier 2015), dont 620,6 M€ au budget principal (contre 617,2 M€ au budget primitif).

1 - Les nouvelles autorisations de programme des projets 2015 (tous budgets)

Il s'agit d'ouvrir les autorisations de programme nouvelles sur le périmètre départemental et d'amender celles du périmètre communautaire. Elles permettront de répondre aux demandes d'individualisation des projets de la nouvelle PPI 2015-2020 qui pourront être engagées dès cette année.

Pour les projets, les autorisations de programme nouvelles à ouvrir représentent 143,7 M€ en dépenses, portant ainsi le volume des autorisations de programme à lancer en 2015 à 394,7 M€.

Programmes (tous budgets)	D/R	Voté budget primitif 2015 en €	Révision budget supplé- mentaire 2015 en €	Total en €
P01 Développement économique local	Dépenses		17 038 622	17 038 622
	Recettes		6 429 260	6 429 260
P02 Rayonnement national et international	Dépenses	4 100 000	65 963 000	70 063 000
	Recettes		32 140 828	32 140 828
P03 Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux	Dépenses	28 213 000	1 601 875	29 814 875
	Recettes		1 700 000	1 700 000
P05 Très haut débit	Dépenses	9 000 000	- 1 350 000	7 650 000
P06 Aménagements urbains	Dépenses	13 431 440	2 971 899	16 403 339
	Recettes		60 000	60 000
P08 Transports urbains	Dépenses	1 600 000	4 000 067	5 600 067
	Recettes		3 000 000	3 000 000
P09 Création, aménagement et entretien de voirie	Dépenses		3 624 333	3 624 333
	Recettes		370 000	370 000
P12 Ouvrages d'art et tunnels	Dépenses	100 000 000		100 000 000
P13 Haltes fluviales	Dépenses	300 000		300 000
P14 Soutien au logement social (y/c foncier)	Dépenses	36 600 000	8 990 000	45 590 000
	Recettes	18 300 000	- 7 019 200	11 280 800
P15 Logement parc privé	Dépenses	2 300 000	7 804 398	10 104 398
P16 Accompagnement des gens du voyage	Dépenses	395 000		395 000
P17 Politique de la ville	Dépenses	10 326 100	833 077	11 159 177
	Recettes	2 000 000	- 2 000 000	
P19 Assainissement	Dépenses	13 291 748	9 897 963	23 189 711
	Recettes		2 100 000	2 100 000
P20 Eau potable	Dépenses	13 769 200	264 011	14 033 211
	Recettes		11 760	11 760
P21 Eaux pluviales et ruissellement	Dépenses	16 981 150	- 11 676 954	5 304 196

	<i>Recettes</i>		150 000	150 000
P25 Déchets	Dépenses		300 000	300 000
P26 Lutte contre les pollutions	Dépenses		500 000	500 000
P28 Fonctionnement de l'institution	Dépenses		14 507 560	14 507 560
P31 Énergie	Dépenses	700 000	250 000	950 000
	<i>Recettes</i>	410 000	100 000	510 000
P33 Culture	Dépenses		450 000	450 000
P34 Éducation, formation	Dépenses		14 171 698	14 171 698
P36 Emploi et insertion	Dépenses		3 200 000	3 200 000
P39 Sport et vie associative	Dépenses		350 000	350 000
Total autorisations de programme projets	Dépenses	251 007 638	143 691 549	394 699 187
	<i>Recettes</i>	<i>20 710 000</i>	<i>37 042 648</i>	<i>57 752 648</i>

Ainsi, en matière de développement économique, 14,9 M€ pourraient être engagés en 2015 à la réalisation de pôles entrepreneuriaux pour accompagner la création et la croissance des entreprises du territoire métropolitain.

Pour assoir le leadership européen de la Métropole de Lyon sur ses filières d'excellence, plusieurs actions pourraient être menées dès maintenant : la relocalisation du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à hauteur de 48,3 M€ en dépenses (dont 28,1 M€ seraient financés par nos partenaires), la Cité de la gastronomie (4 M€), le Biodistrict de Gerland (6 M€), le soutien à la filière des sciences de la vie, notamment en cancérologie (3,6 M€) et à des projets collaboratifs de recherche et développement initiés par le Fonds unique interministériel (4 M€).

Transformer l'excellence universitaire en valeur économique pour le territoire reste également une priorité. La participation à la construction de la résidence du CROUS à Mermoz - Lyon 8° en est un exemple (1,3 M€).

En matière d'aménagement urbain, les travaux sur le secteur Tase Yoplait à Vaux en Velin seront poursuivis, dans la continuité du Carré de Soie (0,9 M€).

Par ailleurs, le Pass urbain vise à améliorer l'accessibilité aux services publics en proposant un support unique d'accès (ex. : bibliothèques, piscines, transports en commun, Vélov, parking, etc.). En ce qui concerne les transports urbains, il pourrait mobiliser une autorisation de programme de 4 M€ dès 2015, avec 3 M€ de recettes à prévoir.

En outre, de nouveaux aménagements de voirie pourraient être initiés sur les Communes de Fleurieu sur Saône, concernant la rue du Buisson (3,2 M€) et Rochetaillée sur Saône, quai Pierre Dupont (1,3 M€).

Une autorisation de programme complémentaire de 9 M€ pour soutenir le logement social (y compris foncier) permettrait d'assurer, sur l'entièreté de l'année 2015, des opérations d'aides à la pierre. L'autorisation de programme de recettes est rééchancée.

L'augmentation proposée au niveau de l'autorisation de programme du logement parc privé (+ 7,8 M€) vise à permettre, notamment, le déploiement de projets d'éco-rénovation (efficacité énergétique BBC) et l'aide à la primo-accession dans le cadre du Plan 3A prévoyant des primes pour le logement neuf labellisé.

9,9 M€ seraient nécessaires aux travaux de rénovation à assurer sur les collecteurs d'eaux usées et les stations d'épuration.

La diminution d'autorisation de programme prévue pour la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement (- 11,7 M€) correspond à des soldes d'opérations ou des rééchancements de projets à lancer, notamment pour la Rize à Vaulx en Velin.

L'autorisation de programme pour le fonctionnement de l'institution est dédiée à l'entretien du patrimoine. Elle pourrait bénéficier d'une hausse de 14,5 M€ afin de mener des projets tels que la réfection de toitures en amiante (2,5 M€), les travaux dans les copropriétés (2 M€), la mise aux normes des établissements recevant du public (3,6 M€) et la modernisation des systèmes d'information (4,2 M€).

Il est proposé une augmentation du montant de l'autorisation de programme pour l'éducation et la formation de 14,2 M€ qui pourrait permettre la conduite de projets tels que le schéma métropolitain du numérique éducatif (11,5 M€) ou les mises aux normes d'accessibilité des collèges notamment (2,7 M€).

Le montant révisé de l'autorisation de programme emploi et insertion pourra permettre l'individualisation du projet solidarité numérique pour 3,2 M€. Ce projet comprend, à la fois, la rénovation des logiciels du domaine solidarité (IODAS...), le lien avec le système d'informations finances, l'accès au droit et à l'information des usagers, le lien avec les Communes (Centres communaux d'action sociale) et les associations.

2 - Les nouvelles autorisations de programme des opérations récurrentes 2015 (tous budgets)

Les autorisations de programme portent, également, les investissements récurrents qui contribuent largement à la politique de proximité (voirie, réseaux, propreté, etc.) et à l'entretien du patrimoine métropolitain. Elles ont été prévues au budget primitif 2015 pour le périmètre de l'ex-Communauté urbaine.

Les opérations récurrentes issues des nouvelles compétences de la collectivité nécessitent l'ouverture d'autorisations de programme nouvelles pour 18,7 M€ en dépenses, portant ainsi le volume des autorisations de programme à lancer en 2015 à 150,2 M€.

Ces autorisations de programme nouvelles sont donc complétées comme suit :

Programmes (tous budgets)	D/R	Voté budget primitif 2015 en €	Révision bud- get supplé- mentaire 2015 en €	Total en €
P02 Rayonnement national et international	Dépenses	60 000		60 000
	Recettes	10 000		10 000
P04 Tourisme	Dépenses	9 500		9 500
	Recettes	1 583		1 583
P07 Réserves foncières et outils de l'action foncière	Dépenses	19 735 000		19 735 000
	Recettes	7 000 000		7 000 000
P08 Transports urbains	Dépenses	285 000		285 000
P09 Création, aménagement et entretien de voirie	Dépenses	43 888 380	3 916 100	47 804 480
	Recettes	4 071 340	816 000	4 887 340
P10 Parcs de stationnement	Dépenses	14 250		14 250
	Recettes	2 375		2 375
P11 Signalisation et accessibilité de la voirie	Dépenses	4 470 000	150 000	4 620 000
P12 Ouvrages d'art et tunnels	Dépenses	4 500 000	1 700 000	6 200 000
P13 Haltes fluviales	Dépenses	50 000		50 000
P14 Soutien au logement social (y/c foncier)	Dépenses	12 735 000		12 735 000
P16 Accompagnement des gens du voyage	Dépenses	170 000		170 000
P18 Incendie et secours	Dépenses	1 750 000		1 750 000
P19 Assainissement	Dépenses	15 286 000		15 286 000
P20 Eau potable	Dépenses	7 100 000		7 100 000

	<i>Recettes</i>	<i>440 000</i>		<i>440 000</i>
P21 Eaux pluviales et ruissellement	Dépenses	3 286 000		3 286 000
	<i>Recettes</i>	<i>10 000</i>		<i>10 000</i>
P22 Cimetières et crématoriums	Dépense	700 000		700 000
	<i>Recette</i>	<i>116 670</i>		<i>116 670</i>
P24 Nettoyement	Dépenses	1 000 000		1 000 000
P25 Déchets	Dépenses	6 805 000		6 805 000
P27 Préservation et promotion d'espaces naturels	Dépenses	200 000	1 926 328	2 126 328
P28 Fonctionnement de l'institution	Dépenses	9 517 500	100 000	9 617 500
P33 Culture	Dépenses		656 000	656 000
P34 Éducation, formation	Dépenses		10 230 000	10 230 000
Total autorisations de programme opérations récurrentes	Dépenses	131 561 630	18 678 428	150 240 058
	Recettes	11 651 968	816 000	12 467 968

Ainsi, une enveloppe de 10,2 M€ pourrait être réservée aux travaux de gros entretien et au renouvellement des équipements dans les collèges.

Une augmentation de 3,9 M€ en dépenses et 0,8 M€ en recettes est également proposée afin d'assurer la réfection des anciennes voiries départementales.

De même, il est proposé de porter à 2,1 M€ en dépenses (+ 1,9 M€) les autorisations de programme nouvelles 2015 destinées à la préservation et à la promotion des espaces naturels agricoles et sensibles.

Il n'a pas été recensé de besoins nouveaux justifiant la révision des autorisations d'engagement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

Décide la révision, pour l'exercice 2015, des autorisations de programme globales en dépenses et en recettes comme suit (mouvements réels) :

Budget principal

Programmes	Révision des autorisations de programme, budget supplémentaire 2015	
	Dépenses	Recettes
P01 Développement économique local	17 038 622,00	6 429 260,00
P02 Rayonnement national et international	70 123 000,00	32 150 828,00
P03 Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux	29 814 875,00	1 700 000,00
P04 Tourisme	9 500,00	1 583,00
P05 Très haut débit	7 650 000,00	
P06 Aménagements urbains	15 637 665,95	60 000,00
P07 Réserves foncières et outils de l'action foncière	19 735 000,00	7 000 000,00
P08 Transports urbains	5 885 067,00	3 000 000,00
P09 Création, aménagement et entretien de voirie	50 358 480,00	5 257 340,00
P10 Parcs de stationnement	14 250,00	2 375,00
P11 Signalisation et accessibilité de la voirie	4 620 000,00	
P12 Ouvrages d'art et tunnels	106 200 000,00	
P13 Haltes fluviales	350 000,00	
P14 Soutien au logement social (y/c foncier)	58 325 000,00	11 280 800,00

P15 Logement parc privé	10 104 398,00	
P16 Accompagnement des gens du voyage	565 000,00	
P17 Politique de la ville	11 159 177,00	
P18 Incendie et secours	1 750 000,00	
P21 Eaux pluviales et ruissellement	7 390 196,00	160 000,00
P22 Cimetières et crématorium	700 000,00	116 670,00
P24 Nettoyement	1 000 000,00	
P25 Déchets	7 105 000,00	
P26 Lutte contre les pollutions	500 000,00	
P27 Préservation et promotion d'espaces naturels	2 126 328,00	
P28 Fonctionnement de l'institution	23 212 560,00	
P33 Culture	1 106 000,00	
P34 Éducation, formation	24 401 698,00	
P35 Enfance		
P36 Emploi et insertion	3 200 000,00	
P37 Personnes âgées		
P39 Sport et vie associative	350 000,00	
Total	480 431 816,95	67 158 856,00

Budget annexe de l'assainissement

Programmes	Révision d'autorisations de programme, budget supplémentaire 2015	
	Dépenses	Recettes
P06 Aménagements urbains	379 673,00	
P09 Création, aménagement et entretien de voirie	662 000,00	
P19 Assainissement	38 475 711,00	2 100 000,00
P21 Eaux pluviales et ruissellement	1 200 000,00	
P28 Fonctionnement de l'institution	882 500,00	
Total	41 599 884,00	2 100 000,00

Budget annexe des eaux

Programmes	Révision d'autorisations de programme, budget supplémentaire 2015	
	Dépenses	Recettes
P06 Aménagements urbains	386 000,00	
P09 Création, aménagement et entretien de voirie	408 333,00	
P20 Eau potable	21 133 211,00	451 760,00
Total	21 927 544,00	451 760,00

Budget annexe du restaurant administratif

Programmes	Révision d'autorisations de programme, budget supplémentaire 2015	
	Dépenses	Recettes
P28 Fonctionnement de l'institution	30 000,00	

Budget annexe du réseau de chaleur

Programmes	Révision d'autorisations de programme, budget supplémentaire 2015	
	Dépenses	Recettes
P31 Énergie	950 000,00	510 000,00

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.